



complicité-2

Il y a deux versants au mot « complice ». L'un d'eux est éclairé de cette incomparable lumière de la vie qui s'est accomplie, de la vie qui a sédimenté, établi des liens forts et souvent discrets entre les êtres, entre les lieux, les âges. En ce cas, la complicité, « c'est le clin d'œil qui suffit. », « le fruit d'un lien qui se tisse à l'aune de nos partages, de nos observations, à l'aune du temps qui infuse. » [Philosophyissexxy] Et Pierre Reverdy de s'exclamer : « Mais au fond, il n'y a pas d'amis, il n'y a que des complices. Et quand la complicité cesse, l'amitié s'évanouit. » [Le Livre de mon bord]

L'autre versant renvoie à une participation à une faute, un délit voire un crime commis par un autre. Être complice d'un acte répréhensible, d'une proximité d'intérêt ou de cœur que la morale réprouve. Quoique d'une nature légèrement différente, il en va aussi du lien, précédemment établi, et de sa manière de prouver son alliance, le pacte de solidarité qu'il s'est promis – envers et contre tout – de défendre.

De quoi nous rappeler que le terme complicité est de la même famille que « complexité », du latin complecti « enlacer étroitement », association de cum : « avec » et plectere : « enlacer ». De quoi peut-être également introduire à certaines occasions, le néologisme de « complixité » pour mieux en rappeler le lent tissage dans ses innombrables variations... Dirions-nous d'une situation « complixe », qu'elle est complexe tout en appelant à une forme d'attachement supérieur visant à la prendre en considération voire à la résoudre ? Et si le problème humain demandait à entrer dans cette catégorie, pas seulement complexe, ce que nous lui accorderons aisément, mais « complixe », c'est-à-dire appelant à un réel engagement, à une solidarité plus haute... au risque de l'attachement [entendons

à le résoudre, ou tout du moins à le poser] que cela pourrait induire ?